



Commander en contre remboursement du s.o.d d'okinawa

Par **Raphas**, le **24/12/2010** à **12:39**

Bonjour,
Je veux passer une commande sur un site internet (www.turbovital.fr) d'un produit qui s'appelle le S.O.D d'Okinawa et qui est un anti-âge ou anti-vieillessement.
Toutefois, ce site ne propose que la paiement en contre-remboursement par La Poste.
Qui connaît ce moyen de paiement ?
Est ce sans risque ?
Est ce couteux ?
Est ce long ?
Salut à tous et merci d'avance

Par **Raphas**, le **24/12/2010** à **13:11**

Je ne connais pas le SOD d'okinawa mais le contre remboursement oui ! C'est un des plus vieux paiement existant pour la VPC (Vente Par Correspondance), bien plus ancien que le cheque ou la carte bleu.
C'était un monopole des PTT (devenue La Poste). Maintenant, ce n'est plus un monopole, il existe dees opérateurs privés mais c'est La Poste qui traite et de loin les plus gros volume.
Comment ça marche ?
Le facteur vient avec votre colis chez vous, et si vous êtes là, il vous le donne moyennant la paiement du montant indiqué sur le colis. Vous pouvez payer par chèque ou en espèces directement au facteur qui vous délivrera un reçu.
Si vous n'êtes pas chez vous, le facteur vous laissera un avis de passage valable 14 jours et muni de cet avis, vous vous rendez à votre bureau de poste retirer le colis. Dans ce cas, vous pouvez payer par chèque, espèces ET carte de crédit.
C'est donc un paiement 100% sécurisé, et avec garantie de livraison aussi à 100%
A mon avis, c'est LA solution de l'avenir pour le paiement du commerce en ligne. Certains diront, que le point négatif c'est d'aller à la poste retirer son colis si vous n'êtes pas chez vous..mais de toute façon, MÊME si vous avez pré-payé (avec tous les risques que cela comporte) vous êtes rarement chez vous

quand le facteur passe et vous devez quand même aller à la poste CQFD ! Et si votre facteur "est sympa" et vous laisse le colis devant votre porte, vous avez un énorme risque de vous le faire chaparder. re-CQFD !